

Thomas RUDIGOZ

Député de la 1^{ère} circonscription du Rhône
Conseiller Métropolitain de Lyon

Madame la Première Ministre
Élisabeth Borne
57 Rue de Varenne
75007 PARIS

Lyon, le 9 novembre 2022

Réf : TR/AB/471.22

Madame la Première Ministre,

Depuis le début de la crise énergétique, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour permettre aux ménages d'être protégés face à la hausse des prix de l'électricité et du gaz en France. C'est ainsi que depuis octobre 2021, la France a plafonné à 4% la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz et a mis en place en avril dernier des remises sur les prix du carburant.

Pour l'année 2022, cela représente déjà un effort conséquent pour les finances de l'État que nous venons de renforcer avec le vote du projet de loi de finances rectificative en faveur du pouvoir d'achat des Français. Nous saluons, par ailleurs, le choix proposé aux parlementaires de continuer cet effort dans le budget pour 2023.

Les effets positifs de ces mesures ne sont plus à prouver : l'INSEE estime que le bouclier tarifaire a permis de réduire de moitié l'effet de la flambée des prix sur l'inflation. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a reconnu lui que les prix du gaz et de l'électricité auraient augmenté de 40% si ces mesures n'avaient pas été prises.

Malgré tout, des disparités persistent, notamment pour les copropriétés et des HLM ayant des installations collectives. Pour le chauffage collectif au gaz, le décret n°2022-514 du 9 avril 2022 a permis d'apporter une première réponse mais son application s'arrêtait au 30 juin 2022 et n'a pour l'instant pas été renouvelé pour le deuxième semestre 2022 et pour 2023.

En outre, ce n'est pas les cas pour le chauffage collectif à l'électricité alors qu'un nombre important de Français a fait ce choix et qu'il s'agit par ailleurs de l'énergie la moins carbonée à produire.

Aujourd'hui, de nombreux ménages concernés par ce mode de chauffage voient arriver des demandes de provisions pour charges inquiétantes et démesurées au regard des annonces qui ont été faites. Ils s'interrogent sur les modalités d'application du bouclier tarifaire qui leur a été promis.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur la nécessité d'apporter une réponse complète, rapide et adaptée aux Français qui sont concernés afin que cette mesure forte que représente le bouclier tarifaire puisse les protéger sans crainte dans les prochains mois.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Première Ministre, nos respectueuses salutations.

Thomas Rudigoz, député du Rhône

Caroline Abadie, députée de l'Isère

Éric Alauzet, député du Doubs

Antoine Armand, député de Haute-Savoie

Benoît Bordat, député de Côte-d'Or

Bertrand Bouyx, député du Calvados

Anne Brugnera, députée du Rhône

Émilie Chandler, députée du Val-d'Oise

François Cormier-Bouligeon, député du Cher

Nicole Dubré-Chirat, députée du Maine-et-Loire

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes

Olga Givernet, députée de l'Ain

Charlotte Goetschy-Bolognese, députée du Haut-Rhin

Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne

Laurence Heydel Grillere, députée de l'Ardèche

Jean-Michel Jacques, député du Morbihan

Didier le Gac, député du Finistère

Fabrice Le Vigoureux, député du Calvados

Jacqueline Maquet, député du Pas-de-Calais

Christophe Marion, député du Loir-et-Cher

Stéphane Mazars, député de l'Aveyron

Nicolas Pacquot, député du Doubs

Patrice Perrot, député de la Nièvre

Natalia Pouzyreff, députée des Yvelines

Véronique Riotton, députée de Haute-Savoie

Xavier Roseren, député de Haute-Savoie

Lionel Royer-Perreaut, député des Bouches-du-Rhône

Bertrand Sorre, député de la Manche

Sarah Tanzilli, députée du Rhône

Jean Terlier, député du Tarn

Prisca Thevenot, député des Hauts-de-Seine